

Alors que [UBER](#), le service de VTC, vient de lancer, lundi, ses services à Nantes, le préfet vient de décider par arrêté d'interdire la circulation des chauffeurs d'UberPop dans l'agglomération. Une décision qui fait suite à la grève des taxis qui a commencé dès lundi. Le préfet explique dans un communiqué que le service ne correspond à aucune activité de transport de personne autorisée par la loi. Ainsi, les particuliers qui l'exercent font illégalement le métier de taxi. Des contrôles seront renforcés pour sanctionner les infractions. Les risques sont d'1 an de prison et de 15.000 € d'amende. www.uber.com